

J'ai déjà dit à la Chambre que nous savons pour l'instant que les entreprises canadiennes ont un recours légal. Nous les encourageons à s'en prévaloir. Nous cherchons tous les autres instruments auxquels les États-Unis ou nous-mêmes pourrions avoir recours, et nous espérons disposer de toute la panoplie des options auxquelles nous pourrions recourir ou que nous pourrions recommander d'ici à ces rencontres de Venise.

ON DEMANDE QUE DES INSTANCES SOIENT PRÉSENTÉES À LA COMMISSION PAR LE SECRÉTAIRE DE L'ÉNERGIE AMÉRICAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, puisque d'après ce que je crois comprendre, le secrétaire américain à l'Énergie a le pouvoir de transmettre des recommandations ou des références à la commission appropriée de ce pays, le gouvernement va-t-il dans ce cas précis demander à M. Reagan de ne pas se contenter de faire suivre sans commentaire une lettre du premier ministre du Canada, et notre premier ministre pourrait-il demander au président Reagan d'inviter son propre secrétaire à l'Énergie à transmettre à la commission pertinente un dossier favorable à la cause canadienne, conformément à ce que le président Reagan lui a promis il y a deux ans à Québec?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si ce genre de démarche du premier ministre auprès du président, à propos du secrétaire américain à l'Énergie, semble avoir des chances d'aboutir, nous envisagerons naturellement de suivre ce conseil et cette voie. Nous sommes prêts à étudier tous les instruments susceptibles d'entraîner un renversement d'une décision qui pénalise tellement les producteurs d'énergie du Canada et qui, à notre avis, ne fait rien pour améliorer les relations entre le Canada et les États-Unis.

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE SI LE TEXTE JURIDIQUE DE L'ACCORD CONSTITUTIONNEL SERA DÉFÉRÉ POUR EXAMEN À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au vice-premier ministre et revenir au sujet que soulevait le chef de l'opposition il y a quelques instants, à savoir si le gouvernement a l'intention de soumettre pour examen par un comité parlementaire le texte juridique de l'accord constitutionnel. Le vice-premier ministre a éludé habilement la question en disant qu'il était prêt à négocier avec les autres partis politiques. Ce que je veux lui dire, monsieur le Président, c'est que le droit inaliénable des Canadiens d'être consultés n'a rien à voir avec les consultations entre les partis.

Questions orales

Et je veux demander au vice-premier ministre s'il est prêt à annoncer catégoriquement en cette Chambre que le texte sera déferé à un comité parlementaire. Après nous verrons s'il y a lieu de discuter entre partis des modalités de fonctionnement de la commission. Mais pour l'instant nous désirons savoir si les Canadiens auront accès à ce droit fondamental d'être entendus devant un comité sur la loi la plus fondamentale du pays, oui ou non!

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, toutes les assemblées législatives, notamment la Chambre des communes, auront la possibilité de se prononcer. J'ignore pourquoi le député n'accepte pas la façon habituelle de procéder à la Chambre qui veut qu'on passe par les leaders parlementaires de l'opposition. C'est une tradition qui nous a toujours bien servi dans le passé, et je l'invite à la respecter à l'avenir.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ce n'est certes pas un oui clair. Le gouvernement nie à la population le droit de se faire entendre au sujet de la Constitution.

Des voix: Oh, oh!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je voudrais citer au vice-premier ministre ce que le premier ministre a écrit en 1983 dans son livre intitulé *Telle est ma position*; voici:

Avons donc ce forum constitutionnel final à Ottawa dans l'espoir qu'un consensus favorable puisse être référé à la Chambre afin de résoudre le problème une fois pour toutes.

De la sorte, le parlement fédéral aura fait le pas de plus qui assurera, dans la mesure humainement possible, que tous auront été entendus, que toutes les opinions auront été considérées.

Le vice-premier ministre se rend-il compte qu'en n'acceptant pas clairement de tenir des audiences devant un comité, il risque de forcer le premier ministre à modifier le titre de son livre qui serait alors plutôt: *Telle était ma position*?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, l'affirmation du député n'a rien de vrai et elle ne mérite pas vraiment . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Dites-nous alors simplement que des audiences vont avoir lieu.

M. Mazankowski: . . . qu'on s'y attarde. Je peux dire au très hon. chef de l'opposition, comme je l'ai déjà précisé à la Chambre, que nous serons disposés à négocier avec son leader parlementaire et je lui garantis, ainsi qu'à tous les autres députés, qu'on donnera l'occasion aux intéressés de se faire entendre, afin d'étudier et d'examiner cette question de la façon la plus approfondie possible. Je lui donne cette assurance.